

Acquisition foncière à ROESCHWOOG

Rapport n° CP/2013/409

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités d'indemnisation d'une acquisition de terrain de nature environnementale sur le ban communal de ROESCHWOOG.

Dans le cadre de la protection des Espaces Naturels Sensibles, une opportunité pour le Département se présente d'acquérir une parcelle de terrain de nature environnementale d'une surface de 27,40 ares sur le ban communal de ROESCHWOOG et cadastrée en section 6 n° 104, appartenant à un particulier.

Compte tenu des prix habituellement pratiqués dans ce secteur, la valeur vénale des terrains a été fixée à 1 013,80 € soit 37 € l'are à laquelle s'ajoute une indemnité pour perte de bois s'élevant à 156,24 €.

La gestion ultérieure de cette parcelle se ferait par bail emphytéotique de trente-six ans au profit du Conservatoire des Sites Alsaciens.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
11677	21-2118-738	1 164 244,19 €	323 241,84 €	1 013,80 €
25821	67-678-621	65 000,00 €	34 156,42 €	156,24 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition d'une parcelle de terrain de nature environnementale, d'une surface de 27,40 ares située à ROESCHWOOG et cadastrée en section 6 n° 104 moyennant le versement au propriétaire concerné d'une indemnité totale de 1 170,04 € et frais divers,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative,

- consent la gestion ultérieure de ce bien par bail emphytéotique d'une durée de trente six ans au profit du Conservatoire des Sites Alsaciens.

Elle désigne par ailleurs Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du département habilité à signer l'acte de vente afférent à cette acquisition.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL